

Appel à projets

Réalisation d'un support de promotion sous forme d'un court métrage d'animation

I- Le contexte du projet

1- Le processus de *Nation Branding*

Le processus de *Nation Branding* a été lancé en 2014 par le gouvernement pour positionner le pays à l'étranger et renforcer son image. La première phase a consisté à définir avec tous les acteurs et la société civile **les valeurs et le profil du Luxembourg**.

Trois principales caractéristiques différenciatrices du pays se sont dégagées pour une image authentique et crédible du Luxembourg :

- **l'ouverture** qui se reflète par le multiculturalisme, la part importante des étrangers dans la société, le multilinguisme ou encore le caractère international de son économie ;
- le **dynamisme** qui se manifeste surtout par la capacité d'adaptation et la réactivité du pays ;
- la **fiabilité** qui se caractérise notamment par la stabilité politique, la sécurité, la qualité de vie ou encore les infrastructures solides.

L'archétype de **l'allié** a été déterminé comme celui qui reflète le mieux la personnalité du pays et donc de sa marque (plus d'informations sur l'argumentaire des valeurs et le profil du Luxembourg : <http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/demarche/valeurs/index.html>).

Lors de la deuxième phase du processus, ces valeurs et le profil ont été traduits graphiquement. La nouvelle identité de visuelle – la Signature du Luxembourg – va désormais accompagner et compléter la communication internationale du pays.

Cette signature commune du pays est composée du symbole X, du mot « Luxembourg » et de l'invitation « Let's make it happen ». Ce sont les histoires et les personnalités de ses habitants ainsi que le développement de sa société qui déterminent le caractère particulier du Luxembourg et les valeurs communes de fiabilité, de dynamisme et d'ouverture.



2- L'objectif du présent cahier des charges

Afin de faire rayonner le Luxembourg à travers ses valeurs, ses atouts et ses histoires (voir aussi <http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/index.html>), il est prévu de produire

- un support de promotion sous forme d'un court métrage d'animation de 30 secondes toute technique confondue pour diffusion à travers une campagne internationale sur les chaînes TV, les sites web des médias internationaux, les réseaux sociaux et d'autres moyens de diffusion ;
- une version longue du film d'animation (deux minutes).

II- Concept à réaliser

À cette fin, il est donc proposé dans une première phase un **scénario de film d'animation** et un **storyboard** qui devrait prendre en considération les éléments suivants,

- véhiculer les valeurs du Luxembourg, son profil et les histoires (*storytelling*) du Luxembourg ;
- être original ;
- être authentique, crédible et inspirant ;
- avoir une esthétique propre ;
- véhiculer des émotions ;
- intégrer la nouvelle Signature du Luxembourg.

À noter que **trois versions linguistiques** du court métrage d'animation sont à prévoir : Anglais, français et allemand.

III- Appel d'offres

1- Éléments à disposition

- le document « Luxembourg - Profil d'un pays » :
<http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/demarche/valeurs/index.html>
- *Storytelling* sur le Luxembourg : différents thèmes
<http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/index.html>
- La Signature du Luxembourg
<http://www.inspiringluxembourg.public.lu/fr/outils/signature-logo/index.html>

2- Éléments à fournir

- a) Une note de synthèse présentant le prestataire de services et ses références

Il est demandé aux candidats de fournir une description de leur activité, des références de prestations ainsi qu'une note biographique des personnes destinées à travailler sur ce projet.

b) Un synopsis ou traitement et une bible graphique

Le prestataire proposera un synopsis ou traitement sur le concept présenté au paragraphe II du présent cahier des charges ainsi qu'une bible graphique.

c) Une proposition d'organisation de la production

Une description du style / de la (des) technique(s) d'animation ainsi qu'un calendrier des différentes étapes de production et de postproduction.

Le film devra être impérativement terminé pour le **lundi 16 octobre 2017**.

d) Une estimation budgétaire

L'offre soumise par le prestataire devra contenir une estimation budgétaire aussi précise et détaillée que possible, distinguant précisément :

- Le budget de production : frais de personnel, frais techniques, et tout autre poste que le prestataire juge nécessaire au déroulement de la production.
- Les coûts de postproduction ainsi qu'autres frais techniques annexes.
- Coûts de traduction et coûts de la voix off.
- Eventuellement les droits pour la musique (originale ou non).
- Les coûts liés à la cession des droits exclusifs, illimitée dans le temps et dans l'espace.

3- Sélection des dossiers éligibles

Pour qu'un dossier soit considéré comme éligible, il faut que le dossier déposé par le prestataire soit présenté de manière claire et précise.

4- Examen des dossiers

Les projets seront examinés par un jury composé d'experts nationaux et internationaux ainsi que de membres du Comité *Inspiring Luxembourg*.

Par leur participation au présent appel à projets, les participants s'engagent à se soumettre aux décisions du jury qui sont sans appel.

À noter que **l'examen du présent appel à projets se fera en deux temps** :

- Premier temps : sélection sur base du synopsis / traitement et de la bible graphique ;
- Deuxième temps : parmi les dossiers qui se sont classés de 1 à 3, la sélection se fera ensuite sur base de la remise d'un exemple d'exécution graphique animée (animatique), soit d'un *storyboard* (technique de pixilation – animation de volume uniquement, ceci d'une durée au moins 20 secondes, ainsi que d'un traitement abouti (éventuellement sur base des modifications souhaitées par le jury).

Cette deuxième sélection sera en principe suivie d'une mission pour la poursuite du projet avec le lauréat.

Par ailleurs, le jury se réserve le droit d'exiger les modifications ou mises au point du projet qui s'avéreront nécessaires à son optimisation point de vue des messages à véhiculer à travers le support de promotion sous forme d'un court métrage d'animation, ceci tant au cours du processus de sélection que dans la phase de pré-production du projet sélectionné.

Par la remise de son dossier, le prestataire marque son accord à son adaptation éventuelle en fonction des recommandations du jury.

5- Critères d'évaluation

Le jury analysera les projets par rapport aux besoins et contraintes fixés par le cahier des charges ; les critères d'évaluation portent donc sur :

Evaluation qualitative (80%) : La qualité du projet présenté au niveau du contenu, de la clarté ainsi que de la compréhension des prestations demandées :

- Concept proposé (60 %) ;
- Qualité d'exécution (20 %) ;
- Compétence en gestion et mise en œuvre de projet (10%).

Evaluation financière (20%) :

- La présentation détaillée du calcul des prix (5%) ;
- Le coût total (HTVA) de la mise en œuvre (15%).

Conditions particulières :

Le projet remis ne devra donner lieu à aucune confusion avec des films de promotion existants ou avec tout autre support de communication d'autres pays, régions ou villes.

Les participants garantissent être les seuls auteurs du projet remis et détenir les droits d'utilisation et des licences correspondant aux éléments qui y sont intégrés.

6- Indemnité

Le présent appel à projets prévoit une indemnité pour les dossiers retenus.

- Les trois premiers projets classés recevront une indemnité de 6 000,- € ;
- Les autres projets classés de 4 à 10 recevront une indemnité de 2 000,- €.

7- Dépôt du dossier

Les dossiers sont à remettre au plus tard pour **le 15 mars 2017 à midi**, en 7 exemplaires papier (format maximal A3) et au format PDF sur un stick USB, à l'adresse suivante :

Ministère des Affaires étrangères et européennes

Madame Tania Berchem

Coordinateur général pour la promotion de l'image de marque

9, rue du Palais de Justice

L-1841 Luxembourg

Courriel : tania.berchem@mae.etat.lu

Tél. : (+352) 247-88339

Les dossiers réceptionnés au-delà de l'échéance fixée ci-dessus ne sont pas pris en considération pour examen par le jury.

8- Premier résultat de l'appel à projets

Le Comité *Inspiring Luxembourg (IL)* communiquera aux candidats le premier résultat de l'appel à projet **le lundi 3 avril 2017**. Cependant, et en fonction du nombre des dossiers qualifiés recevables, le Comité IL se réserve le droit de communiquer les résultats à une date ultérieure.

Les prestataires de services dont les dossiers se sont classés de 1 à 3 recevront une indemnité de 6 000 Euros, et seront invités à produire un premier exemple d'exécution graphique animée pour **le vendredi 19 mai 2017** (néanmoins, cette date peut changer en fonction de la date de communication du premier résultat).

9- Sélection du lauréat

Le même Jury analysera les trois dossiers d'exemples d'exécution graphique animée par rapport aux objectifs fixés par le cahier des charges et en fonction de l'exécution de la mise en œuvre du synopsis/traitement et de la bible graphique tels que définis et remis par le prestataire.

Le Comité *Inspiring Luxembourg* (IL) communiquera le nom du lauréat de l'appel à projets dans un délai de deux semaines, à compter à partir de la date de remise de l'exemple d'exécution graphique.